



PLAN NATIONAL D' ACTIONS (PNA) EN FAVEUR DES TORTUES MARINES DES ANTILLES FRANCAISES

2020 - 2029



Compte rendu de la

Commission thématique **« Conservation à terre » 2025**

du [Plan national d'actions \(PNA\)](#)
[en faveur des tortues marines des Antilles françaises](#)
[2020-2029](#)

Guadeloupe, Saint-Martin, Martinique

Jeudi 9 octobre 2025

8h00 – 13h

Commission thématique CONSERVATION À TERRE 2025 du PNATMAF		
Dates et heure : le jeudi 9 octobre 2025, 8h à 13h		
Lieu : visioconférence (via <i>Teams</i>)		
Participants : cf. Annexe 1 : Liste des participants à la commission « Conservation à terre » 2025		
Documents joints : • Commission "Conservation À TERRE" 2025 du PNATMAF - ordre du jour • Commission "Conservation À TERRE" 2025 du PNATMAF - bilan des avancées 2025 • Commission "Conservation À TERRE" 2025 du PNATMAF - présentation en séance		
Rédacteurs compte-rendu : - Nicolas PARANTHOËN (TOTM)		
Version du document	Date de diffusion	Liste de diffusion
Projet de compte-rendu – v1	13 novembre 2025	DEAL Guadeloupe et Martinique Équipe d'animation du PNA
Projet de compte-rendu – v2	19 novembre 2025	Participants à la commission
Version finale – vF	2 décembre 2025	Réseau Tortues Marines aux Antilles françaises
Nombre de pages : 15 + annexe		

NB : tous les documents cités dans le présent compte-rendu et soulignés sont téléchargeables *via* des liens hypertextes.

Table des matières

1. INTRODUCTION	5
2. VOLET CONSERVATION – FOCUS SUR LES ACTIONS A TERRE	5
1. ACTION 16 : RENFORCER LES ACTIONS DE SURVEILLANCE ET DE POLICE	5
1. <i>Fiche réflexe pour le signalement d'infractions</i>	5
2. <i>Infractions à la protection des tortues marines et leurs habitats</i>	6
3. <i>Surveillance et police sur les sites de ponte en Forêt Domaniale du Littoral</i>	7
2. ACTIONS 17 : LIMITER LA PRESENCE DE PREDATEURS EXOTIQUES ET DOMESTIQUES A PROXIMITE DES SITES DE PONTE	8
1. <i>Régulation de la mangouste sur les plages de ponte</i>	8
2. <i>Attaques par des chiens errants et divagants</i>	10
3. ACTION 20 : RESTAURER ET MAINTENIR EN BON ETAT LES SITES DE PONTE IDENTIFIES COMME PRIORITAIRES	11
4. ACTION 22 : S'ASSURER DE LA COMPATIBILITE DES ACTIVITES ET AMENAGEMENTS LITTORAUX AVEC LA PRESERVATION DES HABITATS COTIERS	13
3. CLOTURE DE LA COMMISSION « CONSERVATION A TERRE »	15

Relevé de propositions de la commission CONSERVATION À TERRE 2025 du PNATMAF

Actions	Pilote(s)	Propositions
Volet conservation à terre		
Action 16 Renforcer les actions de surveillance et de police	Antilles	
	Animation PNA	01. (i) finalise les fiches réflexe pour le signalement d'infraction par territoire, en ajoutant le contact des polices municipales pour la Guadeloupe et en capitalisant sur ce travail pour la Martinique, (ii) soumet ces fiches à validation des autorités compétentes et coordinations des réseaux échouage, et (iii) en assure la diffusion aux patrouilleurs, collectivités (cf. action 35) et services régulateurs (SDIS, Gendarmerie).
	SD 971 et 972 (OFB)	02. poursuivent (i) l'information au RTMAF sur les décisions judiciaires quant aux procédures ouvertes, (ii) les tournées de police pour lutter contre les atteintes terrestres aux spécimens et à leur habitat. Le SD971 poursuit également la réalisation de 10 diagnostics terrain pour porter à connaissance des responsables les perturbations induites par les nuisances lumineuses, afin de faciliter l'ouverture de procédures en cas de non-agissement et/ou de désorientation avérée.
	ONF 971 et 972	03. poursuivent leurs tournées de prévention, de surveillance et de police sur les principaux sites de ponte en Forêt Domaniale du Littoral et sur les terrains du Conservatoire du littoral (Marie-Galante, Port-Louis, Prêcheur, Sainte-Marie, Sainte-Anne), notamment en période de forte fréquentation par les usagers (ex : camping à Pâques) et d'échouement de sargasses pour un ramassage raisonné.
Action 17 Limiter la présence de prédateurs exotiques et domestiques à proximité des sites de ponte	Martinique	
	Commission	04. soutient (i) le portage d'une campagne de régulation des mangoustes externalisée par l'ONF sur les sites de ponte prioritaires de Martinique (Anses du Nord voire Anse Trabaud selon les moyens), avec l'implication des experts (OFB), animateurs (DEAL, TOTM) et gestionnaires (PNRM, ONF) concernés ; et (ii) le projet OFB pour évaluer les effets de la régulation sur le taux de prédation des nids, voire sur la réussite d'incubation (DEP), en comparant des lots de sites témoins et régulés
	Guadeloupe	
	Commission	05. soutient le portage de campagnes de régulation des mangoustes sur les sites de ponte prioritaires de Guadeloupe, avec le soutien d'experts (OFB, Caribaea Initiative), animateurs (ARB-IG, animation PNA) et gestionnaires concernés (ONF, CDL, GPMG), (i) à Marie-Galante par la CCMG, (ii) à Port-Louis via le projet REMPART déposé par le Domaine canin à l'appel à projet BESTLIFE sous réserve d'y associer un suivi du taux de prédation en parallèle, et (iii) encourage le RTMG à remonter les cas de prédation de mangouste via un formulaire qui sera proposé pour le suivi traces.
Action 20 Restaurer et maintenir en bon état les sites de ponte identifiés comme	Saint-Martin	
	AGRNSM	07. dépose une demande de financement à l'appel à projet des Fonds MAïF pour cofinancer avec le Fonds verts son projet de restauration écologique du site de ponte des Grandes Cayes à Saint-Martin

Actions	Pilote(s)	Propositions
prioritaires	Guadeloupe	
	Commission	08. invite la commune de Deshaies et le Parc National de Guadeloupe à présenter le bilan du projet BESTLIFE de restauration écologique de la plage de La Perle à la commission 2026.
	ONF 971	09. réhabilite les enclos de végétalisation à l'Anse à la Gourde (Saint-François) sur financement MIG Biodiversité fin 2025, et mène la restauration écologique d'un site prioritaire identifié dans le cadre du stage de C. BUSSAC sur financement MIG Biodiversité fin 2026.
	Kap Natirel	10. propose au Club Med le montage d'un projet partenarial de restauration écologique de la plage de La Caravelle pour éliminer les nuisances lumineuses et revégétaliser le site pour réduire son érosion.
	Martinique	
	Commission	11. invite les porteurs de projets suivants à présenter leur bilan ou avancées à la commission 2026 : (i) Ville de Sainte-Marie pour la mise en œuvre du projet Fonds vert de restauration écologique de la plage de l'Union (installation des enclos de régénération et enrichissement de la strate arbustive début 2026), (ii) Ville de Sainte-Luce pour le bilan du projet Fonds Verts de revégétalisation du littoral (dont le partage du rapport final), (iii) l'ONF Martinique pour le bilan du projet MIG Biodiversité de restauration écologique de la plage de Dizac (Diamant), et (iv) L'ASSOMER pour le projet Mission Nature de restauration écologique et citoyenne au Carbet.
	Animation PNA	12. poursuit l'accompagnement de porteurs de projets de restauration écologique de sites de ponte (ONF aux Salines de Sainte-Anne, Ville du Carbet pour la plage des Raisiniers, Espace Sud et Ville des Anses d'Arlet pour plusieurs plages, Rotary Club pour la plage des Abymes au Prêcheur).
Action 22 S'assurer de la compatibilité des activités et aménagements littoraux avec la préservation des habitats côtiers	Saint-Martin	
	Commission	13. invite l'Unité Territoriale de la DEAL à Saint-Martin et l'Association du Syndicat Libre des Terres Basses à nommer un gestionnaire des sites de l'APPB des Terres-Basses
	AGRNSM	14. poursuit sa veille sur la compatibilité des activités et aménagements littoraux avec la préservation des habitats côtiers de Saint-Martin : (i) sensibilisation des collectivités, gestionnaires de restaurants, exploitants de plages, et services de police, et (ii) action de police le cas échéant
	Martinique	
	DEAL 972	15. applique et présente aux collectivités et sous-préfectures sa stratégie de gestion du Domaine Public Maritime tenant compte des enjeux relatifs aux tortues marines (prescriptions standards déclinées selon les niveaux de priorité des plages)
	Guadeloupe	
	DEAL 971	16. finalise la construction d'une stratégie de gestion du Domaine Public Maritime tenant compte des enjeux relatifs à la biodiversité dont les tortues marines, via (i) la publication d'une carte actualisée des enjeux, et (ii) l'adoption de prescriptions standards déclinées selon les niveaux de priorité des plages.

1. Introduction

L'animation PNA accueille et remercie les participants pour leur présence à cette commission thématique organisée en visioconférence.

Réseau : tour de table (cf. Annexe 1 : liste des 38 participants).

L'animation PNA présente l'[ordre du jour](#) de la commission « conservation à terre » 2025. Elle rappelle ensuite le contexte lié au changement d'animation du PNATMAF en 2025 (cf. [diapo n°4](#)), désormais assurée par l'association **Trans Océans Tortues Marines (TOTM)**. Elle détaille l'organisation de la **gouvernance** (cf. [diapo n°5](#)), puis la liste des enjeux, objectifs et **actions concernées** par le volet « conservation à terre » du PNATMAF. Enfin, un [bilan des avancées 2025](#) disponible auprès des membres de la commission détaille le niveau d'avancement de chaque proposition qui avait été émise à la commission 2024, puis validée en comités technique (COTEC) et de pilotage (COPIL).

Ces éléments d'introduction n'appellent pas de remarque de la commission.

2. Volet Conservation – Focus sur les actions à terre

Priorité
2

1. Action 16 : Renforcer les actions de surveillance et de police

1. Fiche réflexe pour le signalement d'infractions

Rappel de la proposition n°1 de la commission 2024 (validée en COTEC et COPIL) : « La Commission propose l'organisation d'un groupe de travail avec les autorités compétentes et les coordinations des réseaux échouages pour valider une version finale des fiches réflexes par territoire, et discuter la centralisation des signalements par les réseaux échouages. Elles ont pour objectif (i) d'aider les patrouilleurs pour lancer l'alerte auprès du ou des service(s) compétent(s) selon le type et le lieu de l'infraction constatée sur le terrain, (ii) de sensibiliser les collectivités sur les infractions relevant de leurs compétences (cf. action 35), et (iii) de sensibiliser les services régulateurs comme le SDIS pour rediriger efficacement les appels ».

Guadeloupe

É. GEORGES (ONF, ex-animation PNA) présente la version finale de la fiche réflexe pour avis de la commission. Les référents ou numéros des polices municipales seront ajoutés avant mise à validation des autorités compétentes et coordination du réseau échouage, puis diffusion auprès des patrouilleurs, collectivités et services régulateurs (SDIS, Gendarmerie) (cf. [diapos n°10 à 12](#)). La fiche inclut un QR-code qui renvoie à une [fiche de signalement](#) contenant toutes les informations nécessaires à remplir et envoyer au service départemental de l'OFB.

F. GUIOUGOU (Le Gaïac) salue et valide ce travail. Il demande toutefois que les lanceurs d'alerte soient davantage informés des suites données à leur signalement, notamment si une procédure a pu être ouverte ou non, par l'intermédiaire de l'animation PNA. **S. APPERT (SD-OFB 971)** partage ce ressenti du côté des inspecteurs de l'environnement, avec une amélioration attendue de la communication interne au service. Il propose à la commission d'utiliser la nouvelle boîte email tous.sd971@ofb.gouv.fr plutôt que sd971@ofb.gouv.fr pour s'assurer que tous les inspecteurs reçoivent l'information transmise, et soient susceptibles d'y répondre.

Martinique

A. GUILLEUX (PNA) annonce que ce travail n'a pas été finalisé côté Martinique, et se poursuivra d'ici la fin d'année 2025 en s'appuyant sur les avancées de Guadeloupe (cf. [diapos n°13](#)).

2. Infractions à la protection des tortues marines et leurs habitats

Rappel de la proposition n°2 de la commission 2024 (validée en COTEC et COPIL) : « Les services départementaux 971 et 972 de l'OFB poursuivent (i) l'information au RTMAF sur les décisions judiciaires quant aux procédures ouvertes, (ii) les tournées de police pour lutter contre le braconnage et les perturbations terrestres, (iii) le pilotage et/ou le soutien aux porters à connaissance des responsables de perturbations induites par les nuisances lumineuses, pour faciliter l'ouverture d'une procédure judiciaire en cas de non-agissement et/ou de désorientation avérée, et (iv) définissent une stratégie avec la DEAL pour la remise en état de sites de ponte altérés de façon réversible ».

Guadeloupe et Saint-Martin

S. APPERT (SD-OFB 971) présente le bilan 2025 des décisions judiciaires, tournées de police, enquêtes ouvertes, diagnostics terrain pour les porters à connaissance sur les nuisances lumineuses, et la remise en état de sites de ponte altérés (cf. [diapos n°15 à 20](#)).

C. RINALDI (E.I. / Évasion Tropicale) demande si la liste des 10 sites retenus pour les diagnostics de nuisances lumineuses peut être communiquée, dans la mesure où le réseau échouage avait contribué à faire remonter des informations. Elle se tient également disponible pour relire les courriers de porters à connaissance avant envoi aux mis en cause. **S. APPERT** répond qu'une relecture externe est a priori possible. **C. ALANIESSSE (DEAL971)** précise que les courriers seront envoyés par la DEAL in fine, chargée de la police administrative. Il est donc possible que le contenu final soit un peu modifié. S'agissant de courriers officiels, leur version finale pourrait être partagée au RTMAF, sous réserve d'avoir anonymisé l'identité du destinataire.

F. GUIOUGOU (Le Gaïac) demande s'il y a des avancées dans l'affaire du Karacoli à Grande Anse de Deshaies, condamné le 28 avril 2023 à 375 000 euros d'amende, la remise en état du site et le retrait de l'établissement de la plage, dont il a fait appel. L'association Le Gaïac, qui a porté plainte dans cette affaire, a constaté une nouvelle atteinte dont elle a informé la DEAL et l'OFB par email du 30 septembre à l'appui de photos, sans réponse à ce jour. **S. APPERT** répond que la procédure n'a pas avancé à sa connaissance. [Remarque post-réunion : l'audience en appel a eu lieu début novembre 2025, mais la séance a été reportée compte-tenu de l'indisponibilité de l'avocat de la défense pour raison de santé. L'association Le Gaïac était représentée ; la DEAL et l'OFB n'ont pas été informés par le Tribunal et n'étaient pas représentés].

Martinique

En l'absence de représentant du SD-OFB 972 qui a excusé son indisponibilité auprès de l'animation PNA, celle-ci projette le bilan 2025 qui lui a été partagé pour la commission (cf. [diapo n°21](#)).

P. BELLENOUE (DEAL 972) ajoute que la DEAL va rencontrer le SD-OFB 972 et sa nouvelle cheffe dans le cadre du plan de contrôle Eau et Nature le 21 octobre.

3. Surveillance et police sur les sites de ponte en Forêt Domaniale du Littoral

Rappel de la proposition n°3 de la commission 2024 (validée en COTEC et COPIL) : « L'ONF poursuit ses tournées de prévention, de surveillance et de police sur les principaux sites de ponte en Forêt Domaniale du Littoral, notamment en période de ponte, et présentera le bilan 2025 ».

Guadeloupe

R. MOUNSAMY (ONF 971) présente le bilan 2025 des tournées de surveillance et police sur les sites de ponte en Forêt Domaniale du Littoral, sur les terrains du Conservatoire du littoral et sur la zone des 50 pas affectés au CDL (cf. [diapos n°23 à 27](#)). Les sites de Port-Louis et de Marie-Galante sont particulièrement ciblés par ces tournées. Pour 2026, le technicien forestier de Marie-Galante part en retraite en début d'année. Son poste est déjà en appel pour éviter une vacance du poste. S'agissant du cas de désorientation d'une tortue imbriquée percutée par un véhicule en juillet 2024 sur la route de la Coulée à Saint-François, il indique que la bordure réalisée dans le cadre du projet d'aménagement entre la nouvelle piste cyclable et la route pourrait jouer un rôle de mise en défens lorsqu'elle est côté mer. L'ONF a par ailleurs demandé au Conseil départemental un projet de compensation avec la pose de blocs rocheux début 2026 pour éviter les stationnements sauvages en forêt. L'ONF se rapprochera de l'animation PNA pour qu'ils puissent aussi servir de mise en défens à la désorientation des femelles en ponte.

A. LE MOAL (Kap Natirel / MISSOCOM) ajoute que le camping reste problématique à la Pointe des Châteaux malgré l'arrêté municipal l'interdisant sur certaines plages. Sur l'Anse à la Gourde, la végétation est défrichée, créant des traces où les tortues se désorientent jusqu'au parking en arrière-plage. **R. MOUNSAMY** répond que l'ONF est intervenu plusieurs fois avec la police municipale en 2025 pour faire cesser ces campements et afficher l'arrêté municipal sur le site d'Anse à la Gourde. Du renforcement de plantation est d'ailleurs prévu d'ici la fin d'année (cf. [diapo n°69](#)). **S. APPERT** ajoute qu'Anse à la Gourde fait partie des sites retenus pour les porters à connaissance sur les nuisances lumineuses, avec un diagnostic terrain réalisé courant juillet.

Martinique

F. WIRTH (ONF 972) présente le bilan 2025 des tournées de surveillance et police sur les sites de ponte en Forêt Domaniale du Littoral (cf. [diapos n°28 et 29](#)), marqué par des suspicions de braconnage et un ramassage non maîtrisé des sargasses. S'agissant des suspicions de braconnage, la flagrance est malheureusement difficile à réaliser malgré une bonne réactivité. Les initiatives de ramassage de sargasses par les communes peinent à respecter les prescriptions malgré des échanges coopératifs et rappels à l'ordre réguliers. **A. GUILLEUX (animation PNA)** confirme la tenue d'échanges avec la Ville de Sainte-Marie, en partenariat avec le PNMM et la DEAL, pour limiter le ramassage intempestif des sargasses et appliquer un plan de circulation des engins, même si des progrès restent attendus pour respecter ces prescriptions. **F. WIRTH** ajoute que des tournées de prévention visant spécifiquement l'activité de camping à Pâques ont été organisées pour sensibiliser les usagers aux Salines de Sainte-Anne, avec un relai médiatique et l'appui de Reflet d'Culture. Comme en Guadeloupe, une évolution positive est constatée avec une forte réduction des feux au sol.

Propositions de la commission CONSERVATION À TERRE 2025 [Action 16] :

01. L'animation PNA (i) finalise les fiches réflexe pour le signalement d'infraction par territoire, en ajoutant le contact des polices municipales pour la Guadeloupe et en capitalisant sur ce travail pour la Martinique, **(ii)** soumet ces fiches à validation des autorités compétentes et coordinations des réseaux échouage, et **(iii)** en assure la diffusion aux patrouilleurs, collectivités (cf. action 35) et services régulateurs (SDIS, Gendarmerie).

02. Les SD 971 et 972 (OFB) poursuivent **(i)** l'information au RTMAF sur les **décisions judiciaires** quant aux procédures ouvertes, **(ii)** les **tournées de police** pour lutter contre les atteintes terrestres aux spécimens et à leur habitat. Le SD 971 poursuit également la réalisation de 10 diagnostics terrain pour **porter à connaissance** des responsables les perturbations induites par les nuisances lumineuses, afin de faciliter l'ouverture de procédures en cas de non-agissement et/ou de désorientation avérée.

03. L'ONF poursuit ses **tournées de prévention, de surveillance et de police** sur les principaux sites de ponte en Forêt Domaniale du Littoral et sur les terrains du Conservatoire du littoral (Marie-Galante, Port-Louis, Prêcheur, Sainte-Marie, Sainte-Anne), notamment en période de forte fréquentation par les usagers (ex : camping à Pâques) et d'échouement de sargasses pour un ramassage raisonné.

Priorité
1

2. Actions 17 : Limiter la présence de prédateurs exotiques et domestiques à proximité des sites de ponte

1. Régulation de la mangouste sur les plages de ponte

Martinique

Rappel de la proposition n°5 de la commission 2024 (validée en COTEC et COPIL) : « La commission soutient (i) le portage d'une campagne de régulation des mangoustes sur les sites de ponte prioritaires de Martinique en 2025, avec l'implication des experts (OFB), animateurs (DEAL) et gestionnaires (PNRM, ONF) concernés, et (ii) le projet OFB pour évaluer l'impact de la régulation sur la réussite d'incubation des nids de tortues marines ».

K. URVOY (ONF) et M. GRELOT-VALADE (OFB) présentent le bilan 2025 de la campagne de régulation des mangoustes sur les Anses du Nord réalisée par Traitement Plus du 21 juillet au 30 octobre, avec 30 relèves bi-hebdomadaires des pièges DOC200 (cf. [diapos n°32 à 38](#)). La prédation d'une quarantaine de nids constatée cette année s'explique certainement par le démarrage tardif de la régulation, qui a montré un taux de capture par unité d'effort comparable voire supérieur aux années précédentes.

L. HERY (ARB-IG) demande des précisions sur la formation du prestataire Traitement Plus. **K. URVOY** répond que le prestataire a été accompagné par l'ONF et/ou l'OFB pour la pose des pièges et une première relève. Un formulaire KoboToolBox de collecte des données de régulation sur téléphone a également été mis à disposition, permettant à l'ONF et l'OFB de disposer des données en temps réel.

C. ALANIESSE (DEAL 971) demande des précisions sur la fréquence de passage hebdomadaire et sur les ouvertures de nid envisagées pour estimer les taux de prédation. **M. GRELOT-VALADE** répond qu'un passage hebdomadaire suffit à constater les traces de prédation, même s'il est insuffisant pour observer tous les nids, d'où l'idée de s'appuyer aussi sur les comptages traces de L'ASSOMER. De plus, l'idée selon laquelle les nids sont uniquement prédatés dans les premiers jours après la ponte n'est pas vérifiée, comme l'ont montré des prédatations intervenues proches du terme de l'incubation, sur des fœtus déjà formés. Le protocole d'ouverture de nids (nécessitant une DEP) est envisagé après

l'émergence pour estimer la réussite d'incubation (ou taux de succès à l'émergence) en évaluant le nombre d'œufs éclos et prédatés à l'échelle d'un nid, comme cela est réalisé dans de nombreux pays.

N. PARANTHOEN (animation PNA) demande pourquoi les pièges DOC250 n'ont pas été déployés. **K. URVOY** répond que, d'après les résultats comparés des cages-pièges, DOC200 et DOC250 en 2024, les DOC200 ont été retenus considérant leur plus grande légèreté. Les DOC250 sont toujours en stocks mais nécessitent une révision de leur état pour utilisation future.

F. GUIOUGOU (Le Gaïac) demande si les particuliers peuvent utiliser les nouveaux pièges létaux WCS qui seront testés en Martinique d'après le retour d'expérience positif à Grenade. Le cas échéant, la population doit être encouragée à participer à l'effort de lutte afin de soutenir les professionnels et agir sur les foyers de dissémination. **C. ALANIESSSE** n'observe pas de restriction pour les particuliers dès lors que les pièges sont autorisés à la vente. La réglementation responsabilise justement les propriétaires pour réguler les EEE sur leur terrains. **P. BELLENOUE** précise qu'en Martinique, il est interdit qu'un particulier capture et détruise des EEE : [l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2013](#) réglemente la lutte et autorise uniquement certaines structures à intervenir (ONF, DAAF, Gendarmerie, Police municipale et nationale, CdL, PNRM, brigades et gardes du littoral, vétérinaires).

Guadeloupe

Rappel de la proposition n°4 de la commission 2024 (validée en COTEC et COPIL) : « La commission soutient le portage d'une campagne de régulation des mangoustes sur les sites de ponte prioritaires de Guadeloupe en 2025, via un opérateur et un financement qui restent à identifier, avec le soutien d'experts (OFB), animateurs (ARB-IG) et gestionnaires (ONF, PNG, CDL) concernés. À ce titre, l'animation PNA lance une prestation pour la formation et l'accompagnement d'agents de la CCMG pour réguler la mangouste à Marie-Galante, avec le soutien d'experts (OFB) et du CDL ».

N. PARANTHOEN (animation PNA) rappelle l'absence de campagne de régulation des mangoustes en 2025 compte tenu du renoncement de l'ONF à la poursuite de l'animation du PNATMAF, et par conséquent au financement FEDER obtenu en décembre 2024 prévoyant 123 000 euros de prestation sur 2025 et 2026 (cf. [diapo n°40](#)).

M. SOUSSAINTJEAN (Domaine canin / Fourrière de l'Alliance) présente le bilan de la formation de 8 agents de la CCMG et du CISMAG à la régulation de la mangouste à Marie-Galante (cf. [diapos n°41 à 46](#) et rapport [Domaine canin, 2025](#)).

N. PARANTHOËN (animation PNA) ajoute que l'objectif de cette formation est d'amener la CCMG à l'autonomie pour qu'elle intègre la régulation de la mangouste dans ses plans stratégiques (en tant que gestionnaire de terrains du CDL par exemple) et opérationnels. Il regrette l'absence de Jean-Marc PASBEAU ou Sandy SEBASTIEN pour connaître leurs perspectives à ce sujet, que l'animation PNA va continuer d'accompagner.

M. SOUSSAINTJEAN poursuit avec les perspectives du projet REMPART déposé à l'appel à projet OFB BESTLIFE en partenariat avec Caribaea Initiative pour réguler la mangouste sur les plages de Port-Louis en 2026 et 2027 (cf. [diapos n°47 à 49](#)).

N. PARANTHOËN précise que l'octroi d'une lettre de soutien de l'animation PNA est conditionné à la mise en place d'un suivi trace des pontes et de leur prédation parallèlement à la régulation, pour en mesurer l'efficacité. **C. ALANIESSSE (DEAL 971)** ajoute que le lien de cause à effet entre la régulation des mangoustes et l'amélioration du taux de succès à l'émergence des tortues est aujourd'hui admis de façon empirique, mais n'a jamais été démontré. Les travaux entamés par l'OFB en Martinique vont

en ce sens, et le projet REMPART doit y participer en Guadeloupe s'il est lauréat. S'agissant des suivis traces à Port-Louis, il a uniquement été réalisé par l'ONF sur la période récente, sans certitude qu'il puisse être reconduit chaque année selon l'attribution des financements demandés (MIG Biodiversité). Il s'agit donc de prévoir dans ce projet un suivi des traces, et plus exactement des nids et des prédateurs pour estimer un taux de prédation. Le Domaine canin est invité à proposer un protocole inspiré de l'OFB en Martinique pour démontrer la plus-value apportée par le projet REMPART sur la pression de prédation. **M. SOUSSAINTJEAN** répond qu'il s'est déjà rapproché de **C. LALLEMAND (Kap Natirel)** pour budgétiser une formation du personnel du Domaine canin au suivi des pontes et des prédateurs.

A. LE MOAL (Kap Natirel / MISSOCOM) demande si les signalements de prédation de mangoustes qui augmentent d'année en année sur les plages du Moule et Saint-François sont bien considérés lorsque remontés au réseau échouage. **N. PARANTHOEN** et **C. ALANIESSÉ** répondent qu'il s'agit d'une information très importante à remonter, mais plutôt dans le cadre des suivis traces, dont la base de données banarise cette information historiquement. Cela permet de déployer des actions de régulation en réponse, comme cela a pu être fait à Marie-Galante, et malheureusement pas encore à Sainte-Rose ou la Pointe des Châteaux, faute de moyens suffisants. **N. DUPORGE (Aquasearch)** ajoute que les signalements de prédation par les mangoustes sont remontés par les patrouilleurs des suivis traces en Martinique, grâce à un formulaire KoboToolBox destinés aux menaces observées.

2. Attaques par des chiens errants et divagants

N. PARANTHOEN (animation PNA) présente le bilan des cas d'attaque de chiens errants ou divagants sur des femelles en ponte en 2025 (cf. [diapos n°50 à 54](#)). **M. SOUSSAINTJEAN (Domaine canin / Fourrière de l'Alliance)** détaille le cadre d'intervention de la fourrière en lien avec les municipalités, et les suites données post-capture (cf. [diapos n°55 à 59](#)). Il suggère aux patrouilleurs d'envoyer leurs signalements de chiens errants/divagants à la police municipale (voie officielle) et à l'animation PNA, qui se chargera de contacter la fourrière. Celle-ci pourra ensuite solliciter l'autorisation d'intervenir auprès de la police municipale via un arrêté de désignation. Il est également possible pour un particulier de récupérer des chiens si et seulement si la police municipale a donné son accord, et de l'amener à la fourrière. Il ajoute que les chiens errants de la Pointe des Châteaux sont nourris par les restaurateurs et les associations de protection animale, ce qui les rend d'autant plus difficiles à capturer par la fourrière car l'appâtage devient moins attractif. C'est pourquoi le volet sensibilisation de la fourrière est aussi très important. Son intervention joue un rôle dissuasif auprès des propriétaires laissant leurs animaux divaguer. Des échanges sont en cours avec **Jérôme LABRY (Ville de St-François)** pour essayer de régler le problème.

F. GUIOUGOU (Le Gaïac) blâme la situation de divagation des chiens sur les sites de Nogent et Mambia à Sainte-Rose, qui a pourtant pris un arrêté municipal interdisant les chiens sur les plages. Il demande un relevé de l'identité de ces chiens pour identifier leur propriétaire, les attaquer en justice et les dénoncer médiatiquement. Il déplore que le maire de Sainte-Rose n'ait pas signé la convention avec la fourrière (cf. [diapo n°56](#)), et prévoit de lui envoyer un courrier pour dénoncer son inaction. **M. SOUSSAINTJEAN** répond que cela fait 3 années que la fourrière essaie d'obtenir une convention signée avec la Ville de Sainte-Rose, en vain. La municipalité a pris des arrêtés qu'elle ne fait pas respecter elle-même. Il ajoute qu'une convention est possible avec le Conservatoire du littoral par exemple pour l'intervention sur ses terrains. À Marie-Galante, c'est l'association de protection animale de Marie-Galante qui sert de fourrière.

Propositions de la commission CONSERVATION À TERRE 2025 [Action 17] :

04. La commission soutient **(i)** le portage d'une campagne de régulation des mangoustes externalisée par l'ONF sur les sites de ponte prioritaires de Martinique (Anses du Nord voire Anse Trabaud selon les moyens), avec l'implication des experts (OFB), animateurs (DEAL, TOTM) et gestionnaires (PNRM, ONF) concernés ; et **(ii)** le projet OFB pour évaluer les effets de la régulation sur le taux de prédation des nids, voire sur la réussite d'incubation (DEP), en comparant des lots de sites témoins et régulés.

05. La commission soutient le portage de campagnes de régulation des mangoustes sur les sites de ponte prioritaires de Guadeloupe, avec le soutien d'experts (OFB, Caribaea Initiative), animateurs (ARB-IG, animation PNA) et gestionnaires concernés (ONF, CDL, GPMG), **(i)** à Marie-Galante par la CCMG, **(ii)** à Port-Louis via le projet REMPART déposé par le Domaine canin à l'appel à projet BESTLIFE sous réserve d'y associer un suivi du taux de prédation en parallèle, et **(iii)** encourage le RTMG à remonter les cas de prédation de mangouste via un formulaire qui sera proposé pour le suivi traces.

06. La commission propose que l'animation PNA, en complément du travail de fond réalisé par la Fourrière de l'Alliance, **(i)** rencontre et sensibilise les collectivités prioritaires au sujet de la prédation des tortues marines par les chiens (Deshaies, Saint-François, Sainte-Rose et Trois-Rivières, cf. proposition n°10 de la commission « sensibilisation »), et **(ii)** édite un communiqué de presse pour sensibiliser aux attaques par les chiens divagants (cf. propositions n°9 de la commission « sensibilisation » et n°2 de la commission « échouage » Guadeloupe et Saint-Martin).

3. Action 20 : Restaurer et maintenir en bon état les sites de ponte identifiés comme prioritaires

Priorité
2

Guadeloupe

Rappel de la proposition n°10 de la commission 2024 (validée en COTEC et COPIL) : « La DEAL et l'ONF Guadeloupe publient les livrables des stages qui se termineront en 2025, dont une cartographie actualisée des sites de ponte prioritaires de l'archipel, et à réhabiliter en priorité via de nouveaux projets de restauration écologique ».

C. BUSSAC (ONF) présente le bilan de son stage sur le diagnostic écologique de sites de pontes de tortues marines, en vue de proposer des projets de restauration (cf. [diapos n°64 à 69](#) et rapport de stage [Bussac, 2025 \(ONF\)](#)).

Martinique

Rappel de la proposition n°6 de la commission 2024 (validée en COTEC et COPIL) : « La Ville de Sainte-Marie poursuit la mise en œuvre du projet Fonds vert de restauration écologique de la plage de l'Union avec l'installation des enclos de régénération et d'enrichissement de la strate arbustive en 2025 ». En l'absence de disponibilité de la Ville de Sainte-Marie pour présenter les avancées 2025 du projet, la commission propose une présentation bilan de ce projet pluriannuel à la commission 2026. Une réunion de lancement a eu lieu le 7 octobre pour préparer les plantations et l'installation des enclos de régénération, dont l'emplacement a un peu évolué suite à une forte érosion de la plage.

Rappel de la proposition n°7 de la commission 2024 (validée en COTEC et COPIL) : « L'ONF Martinique poursuit la mise en œuvre du projet de restauration écologique de la plage de Dizac ».

L. RÉNIA (ONF) informe la commission que ce projet n'a pas avancé courant 2025. Les travaux et plantations sont prévus pour la fin d'année.

Rappel de la proposition ajoutée en COTEC 2024 (et validée en COPIL) : « L'ONF accompagne des partenaires (collectivités, associations, etc.) porteurs de projets de restauration écologique de sites de ponte ».

L. RÉNIA (ONF) et A. GUILLEUX (animation PNA) présentent le bilan des projets accompagnés par l'ONF en 2025, incluant le projet Fonds Vert porté par la Ville de Sainte-Marie, et des projets sur les communes de Sainte-Anne, Le Carbet, les Anses d'Arlet et le Prêcheur (cf. [diapos n°73 à 75](#)).

Rappel de la proposition n°8 de la commission 2024 (validée en COTEC et COPIL) : « L'ASSOMER poursuit la mise en œuvre du projet de restauration écologique et citoyenne des plages du Carbet (RECC) ».

L. BAEZA (L'ASSO-MER) présente les avancées 2025 du projet « Mission Nature » de restauration écologique et citoyenne au Carbet (cf. [diapos n°77 à 80](#)).

A. GUILLEUX (animation PNA) revient sur la décision du COPIL du projet de ne pas grillager les enclos de plantation, et suggère l'utilisation de fils de fer à 70 ou 80cm de hauteur pour laisser passer les tortues et éviter le piétinement des enclos. **L. BAEZA** répond que cette option a été considérée, mais la délimitation des enclos par des bambous au sol est le compromis qui a été retenu par les parties prenantes, considérant les 1 600m² d'enclos qui serait déjà « retirés » aux usagers. **A. LE MOAL (Kap Natirel / MISSOCOM)** partage son retour d'expérience sur la restauration de la plage de l'Autre Bord au Moule¹ : les fils se dégradent d'autant plus vite que les usagers les utilisent pour poser leurs effets personnels, impliquant une maintenance régulière des enclos qui n'avait pas forcément été budgétisée. Elle suggère donc de poursuivre leur entretien aussi longtemps que possible. **S. APPERT (SD-OFB 971)** ajoute un retour d'expérience d'enclos de plantation grillagés au Moule, où certains ont trouvé bon d'y mettre leur cabri en pâture. **C. ALANIESE (DEAL 971)** rejoint cette nécessité d'entretien régulier d'après le retour d'expérience de la plage de Cluny à Sainte-Rose (ONF), où les fils de fer matérialisant les enclos se sont retrouvés à une hauteur insuffisante pour laisser passer les tortues suite à une accrétion provoquée par la houle.

Rappel de la proposition ajoutée en COTEC 2024 (et validée en COPIL) : « La Ville de Sainte-Luce poursuit la mise en œuvre du projet Fonds vert de revégétalisation du littoral ». En l'absence de disponibilité de la Ville de Ste-Luce pour présenter les avancées 2025 du projet, la commission propose une présentation bilan de ce projet pluriannuel à la commission 2026. Les plantations sont terminées.

Saint-Martin

A. BERGER (AGRNSM) présente le projet de restauration écologique du site de ponte des Grandes Cayes déposé aux Fonds Verts (cf. [diapos n°82 à 85](#)). Ce projet budgétisé à 351 000 euros nécessitera un cofinancement de 160 000 euros s'il est lauréat aux Fonds Verts. L'appel à projet des Fonds MAIF pour le vivant – Nature 2050 est visé.

¹ [Le Moal, 2024 \(Kap Natirel\). Restauration du site de ponte de l'Autre Bord à Ouatibi-Tibi Le Moule, par la mise en œuvre d'un plan de revégétalisation \(projet France Relance\)](#)

Propositions de la commission CONSERVATION À TERRE 2025 [Action 20] :

07. L'AGRNSM dépose une demande de financement à l'appel à projet des Fonds MAïF pour cofinancer avec le Fonds verts son projet de restauration écologique du site de ponton des Grandes Cayes à Saint-Martin.

08. La commission invite la commune de Deshaies et le Parc National de Guadeloupe à présenter le bilan du projet BESTLIFE de restauration écologique de la plage de La Perle à la commission 2026.

09. L'ONF Guadeloupe réhabilite les enclos de végétalisation à l'Anse à la Gourde (Saint-François) sur financement MIG Biodiversité fin 2025, et mène la restauration écologique d'un site prioritaire identifié dans le cadre du stage de C. BUSSAC sur financement MIG Biodiversité fin 2026.

10. Kap Natirel propose au Club Med le montage d'un projet partenarial de restauration écologique de la plage de La Caravelle pour éliminer les nuisances lumineuses et revégétaliser le site pour réduire son érosion.

11. La commission invite les porteurs de projets suivants à présenter leur bilan ou avancées à la commission 2026 : **(i) Ville de Sainte-Marie** pour la mise en œuvre du projet Fonds vert de restauration écologique de la plage de l'Union (installation des enclos de régénération et enrichissement de la strate arbustive début 2026), **(ii) Ville de Sainte-Luce** pour le bilan du projet Fonds Verts de revégétalisation du littoral (dont le partage du rapport final), **(iii) l'ONF Martinique** pour le bilan du projet MIG Biodiversité de restauration écologique de la plage de Dizac (Diamant), et **(iv) L'ASSOMER** pour le projet Mission Nature de restauration écologique et citoyenne au Carbet.

12. L'animation PNA poursuit l'accompagnement de porteurs de projets de restauration écologique de sites de ponton (ONF aux Salines de Sainte-Anne, Ville du Carbet pour la plage des Raisiniers, Espace Sud et Ville des Anses d'Arlet pour plusieurs plages, Rotary Club pour la plage des Abymes au Prêcheur).

Priorité
1

4. Action 22 : S'assurer de la compatibilité des activités et aménagements littoraux avec la préservation des habitats côtiers

Saint-Martin

Rappel de la proposition n°9 de la commission 2024 (validée en COTEC et COPIL) : « L'AGRNSM poursuit sa veille sur la compatibilité des activités et aménagements littoraux avec la préservation des habitats côtiers de St-Martin : (i) mesures de gestion de l'APB des Terres-Basses, (ii) sensibilisation des collectivités, gestionnaires de restaurants, exploitants de plages, et services de police, et (iii) action de police le cas échéant ».

A. BERGER (AGRNSM) présente les actualités 2025 relatives à la compatibilité des activités et aménagements littoraux avec les tortues marines à Saint-Martin (cf. [diapos n°87 à 95](#)).

S. APPERT (SD-OFB 971) demande si les lixiviats de l'écosite engendrent une réelle pollution aux Grandes Cayes. **A. BERGER** répond que l'Unité territoriale de la DEAL à Saint-Martin suit le sujet, mais elle n'a pas d'information à ce propos. Elle demande par ailleurs comment se peut-il qu'un nouveau jugement soit prévu pour la destruction d'un mur de bord de plage à l'Anse Marcel pourtant déjà ordonnée par jugement. **S. APPERT** répond que l'exécution d'une peine est souvent assortie d'un délai. Pour cette affaire, il est possible que le délai n'ait pas été précisé au premier jugement, d'où un nouveau jugement pour que le magistrat puisse ensuite faire constater à un service compétent l'exécution de la peine sous un délai requis.

Rappel des propositions n°10 et 11 de la commission 2024 (validées par le COTEC et COPIL) :

N°10 : « La DEAL et l'ONF Guadeloupe publient les livrables des stages qui se termineront en 2025, dont une cartographie actualisée des sites de ponte prioritaires de l'archipel, et à réhabiliter en priorité via de nouveaux projets de restauration écologique ».

N°11 : « Les DEAL & DM Guadeloupe et Martinique finalisent la construction d'une stratégie de gestion du Domaine Public Maritime tenant compte des enjeux relatifs aux tortues marines (prescriptions standards déclinées selon les niveaux de priorité des plages), leur permettant d'instruire les demandes d'autorisation et d'accompagner les porteurs de projets avec l'appui de l'animation du PNA et les autres services ou gestionnaires concernés, pour garantir la compatibilité des activités et aménagements avec la préservation des habitats côtiers des tortues marines ».

Guadeloupe

C. ALANIESSSE (DEAL 971) présente la cartographie actualisée des sites de ponte prioritaires d'après les résultats du stage DEAL de Cécile COLONNEAUX (cf. [diapos n°97 à 103](#)).

C. ALANIESSSE (DEAL 971) poursuit sur les actualités 2025 relatives à la compatibilité des activités et aménagements littoraux avec les tortues marines en Guadeloupe (cf. [diapos n°104 à 106](#)).

C. RINALDI (E.I. / Évasion Tropicale) demande si la DEAL ou l'animation PNA sont informées des avancées du programme OCÉAN porté par la Région, dont des aménagements prévus sur la plage de Simaho à Vieux-Habitants. **L'animation PNA** n'est pas informée, mais la **DEAL** confirme que Nathalie DUPRIEZ est consultée par la Région en amont des interventions sur ce programme. **C. ALANIESSSE** a davantage connaissance des projets prévus sur les Grandes Anses de Deshaies, dont les travaux ont avancé, et de Trois-Rivières, où les réflexions se poursuivent pour préserver l'habitat de ponte. La Région souhaite éviter les impacts sur l'habitat et donc d'avoir à déposer une demande de DEP.

F. GUIOUGOU (Le Gaïac) a été contacté par la Région pour savoir si des travaux réalisés en novembre sur la plage du Fort-Royal à Deshaies seraient convenables. Il ajoute que des matériaux avaient été enfouis en arrière-plage au moment de la restructuration de l'hôtel. **C. ALANIESSSE** précise qu'il s'agit de travaux de décompactage du sable prescrits entre décembre et février par arrêté dans le cadre d'une régularisation d'un dossier Loi sur l'eau. Des travaux sur la digue de l'hôtel réalisés en 2024 avaient en effet généré du stockage et du roulage d'engin lourds sur la plage. Il s'agit donc d'une remise en état, sans lien avec le programme OCÉAN (cf. [diapo n°104](#)).

F. GUIOUGOU (Le Gaïac) demande des précisions quant au protocole de suivi des traces imposé tous les jours par la DEAL deux mois en amont des travaux de restauration écologique de la plage de la Perle (Deshaies), et que Le Gaïac réalise sur fonds propres, alors que le protocole Girondot affirmait que le suivi trace de cette plage pouvait avoir lieu un jour sur deux sans risque de rater des traces. **C. ALANIESSSE** répond que la DEAL n'a pas les prérogatives pour demander que ce suivi soit réalisé sur fonds propres et/ou par une structure en particulier (association, bureau d'étude, etc.). En tant que service instructeur, elle a simplement indiqué à la Ville de Deshaies, porteuse du projet, qu'un tel suivi devait être réalisé. Elle ajoute que ce suivi ne répond pas aux mêmes objectifs que le suivi classique des traces, qui vise à estimer des tendances d'évolution de l'activité de ponte, à partir d'un plan d'échantillonnage. Dans le cas présent et comme demandé pour tous les projets d'aménagement, le suivi sert ici à déterminer si les travaux risquent de détruire d'éventuels nids pondus dans les deux mois qui les précèdent, et d'éviter cet impact prévisionnel le cas échéant. Un suivi quotidien permet ainsi de pallier à d'éventuels phénomènes météorologiques exceptionnels qui pourraient effacer les traces au cas où elles seraient suivies un jour sur deux.

C. LALLEMAND (Kap Natirel / Destination ECO) revient sur les travaux du Club Med, qui a mandaté Kap Natirel pour réaliser le suivi des traces prescrit par la DEAL sur la plage de la Caravelle. Elle a pu assurer ce suivi quotidiennement pendant 3 mois consécutifs avec **A. LE MOAL**. Cette fréquence se justifie d'autant plus à la Caravelle que les traces sont effacées après un jour. Le suivi a été réalisé sur

toute la plage, sans se limiter à la seule zone du chantier. Il a montré que ce site reste attractif pour la ponte malgré son anthropisation et les menaces associées, dont des cas de désorientation d'une femelle et ses émergences retrouvés dans des bouches d'égouts, d'autres dans une mare, etc. De plus, les montées sous la cocoteraie donnent toujours lieu avec des échecs de ponte sur cette zone de sable nu assez compacté. Un projet de restauration écologique serait bienvenu pour ce site qui reste l'un des plus fréquentés par les tortues en sud Grande-Terre, afin d'éliminer les nuisances lumineuses, revégétaliser le site et réduire son érosion. Kap Natirel va se rapprocher du Club Med en ce sens.

A. GUILLEUX (animation PNA) félicite la Guadeloupe pour ce type de suivi financé par l'aménageur, et demande quels arguments sont mobilisés pour réussir à les déployer aussi en Martinique. **C. ALANIESSSE** répond que les aménageurs sont d'abord incités à réaliser leurs travaux (si autorisés) en dehors de la saison de ponte, c'est-à-dire entre décembre et février comme en Martinique. Lorsque ce n'est pas possible pour différentes raisons, un tel suivi est prescrit à charge de l'aménageur pour éviter tout risque d'impact.

Martinique

Pauline BELLENOUE (DEAL 972) présente sur les actualités 2025 relatives à la compatibilité des activités et aménagements littoraux avec les tortues marines en Martinique (cf. [diapos n°107 à 109](#)).

Propositions de la commission CONSERVATION À TERRE 2025 [Action 22] :

13. La commission invite l'Unité Territoriale de la DEAL à Saint-Martin et l'Association du Syndicat Libre des Terres Basses à nommer un gestionnaire des sites de l'APPB des Terres-Basses.

14. L'AGRNSM poursuit sa veille sur la compatibilité des activités et aménagements littoraux avec la préservation des habitats côtiers de Saint-Martin : **(i)** sensibilisation des collectivités, gestionnaires de restaurants, exploitants de plages, et services de police, et **(ii)** action de police le cas échéant.

15. La DEAL Martinique applique et présente aux collectivités et sous-préfectures sa stratégie de gestion du Domaine Public Maritime tenant compte des enjeux relatifs aux tortues marines (prescriptions standards déclinées selon les niveaux de priorité des plages).

16. La DEAL Guadeloupe finalise la construction d'une stratégie de gestion du Domaine Public Maritime tenant compte des enjeux relatifs à la biodiversité dont les tortues marines, via **(i)** la publication d'une carte actualisée des enjeux, et **(ii)** l'adoption de prescriptions standards déclinées selon les niveaux de priorité des plages.

3. Clôture de la commission « Conservation à terre »

L'ordre du jour a été épuisé. **L'animation PNA** clos la commission en listant les propositions qui ont été émises et retranscrites dans le présent compte-rendu pour relecture et validation des participants, avant présentation aux COTEC pour avis et priorisation. Elle remercie enfin l'ensemble des participants pour leur présence et les échanges constructifs.

Annexe 1 : Liste des participants à la commission « Conservation à terre » 2025

Structure	Prénom NOM	Fonction	Contact
Agence régionale de la biodiversité des îles de Guadeloupe (ARB-IG)	Lyza HERY	Chargée de mission EEE	lyza.hery@arb-ig.fr 05 90 60 79 83
Amicale Ecolambda (association)	Marie-Christine MULLER	Patrouilleuse bénévole suivi traces	a.ecolambda@orange.fr / mimounette57480@gmail.com 06 90 48 12 57
Aquasearch (bureau d'études)	Nathalie DUPORGE	Cheffe de projet	n.duporge@aquasearch.fr 06 96 65 90 05
Aquasearch (bureau d'études)	Morjane SAFI	Directrice développement	m.safi@aquasearch.fr 06 96 10 73 59
Association de gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin (AGRNSM)	Aude BERGER	Chargée de projet	reservenat.aude@yahoo.fr 06 90 34 77 10
Conseil National de Protection de la Nature (CNP)	Sylvia AGOSTINI	Membre chargée suivi PNATMAF	agostini_s@univ-corse.fr 06 22 10 75 14
Conservatoire du littoral	Nolwenn CAUSSE	Chargée de mission appui technique aux gestionnaires	n.causse@conservatoire-du-littoral.fr
DEAL Guadeloupe	Chloé ALANIESSÉ	Chargée de mission biodiversité marine	chloe.alaniesse@developpement-durable.gouv.fr 05 90 99 99 91
DEAL Martinique	Pauline BELLENOUE	Chargée de mission biodiversité marine	pauline.bellenoue@developpement-durable.gouv.fr 05 96 59 59 51
Domaine Canin / Fourrière de l'Alliance	Miguel SOUSSAINTJEAN	Directeur	miguel@domaine-canin.com 06 90 64 15 08
Entreprise individuelle / Association Évasion Tropicale	Caroline RINALDI GENDREAU	Coordinatrice du Réseau Échouages	evastropic@wanadoo.fr 06 90 57 19 44
Kap Natirel (association) / Destination ECO (entreprise individuelle)	Cécile LALLEMAND	Bénévole et gérante	cecile.lallemand@destination-eco.fr 06 90 32 22 52
Kap Natirel (association) / MISSOCOM (entreprise individuelle)	Alexandra LE MOAL	Bénévole et gérante	alexandra.lemoal@gmail.com 06 90 68 87 44
L'ASSO-MER (association)	Lola BAEZA	Chargée de mission projet Restauration Écologique et Citoyenne au Carbet	lola@lassomer.fr 06 96 19 00 72
Le Gaïac (association)	Fortuné GUIOUGOU	Président	legaiac@orange.fr 06 90 45 32 22
Le Gaïac (association)	Alain PUNGERCAR	Bénévole	
Muséum National d'Histoire Naturelle – Groupe Tortues Marines France	Alexandre GIRARD	Chef de projet tortues marines	alexandre.girard@mnhn.fr 01 40 79 36 22
Muséum National d'Histoire Naturelle – Groupe Tortues Marines France	Joyce RAPITEAU	Chargée d'animation du Groupe Tortues Marines France	joyce.rapiteau@mnhn.fr 06 70 31 72 97
Office Français de la Biodiversité (OFB)	Noémie DJELLID	Chargée des partenariats et mobilisation des acteurs	noemie.djellid@ofb.gouv.fr 06 90 34 64 00

Structure	Prénom NOM	Fonction	Contact
Office Français de la Biodiversité (OFB) – Service départemental Guadeloupe	Stéphane APPERT	Inspecteur de l'environnement	stephane.appert@ofb.gouv.fr 06 90 31 90 30
OFB – Unité technique et connaissance (UTC) Antilles	Mitsiou GRELOT-VALADE	Chargée de mission mammifères exotiques Martinique	mitsiou.grelot-valade@ofb.gouv.fr
Office National des Forêts (ONF) Guadeloupe	Coralie BUSSAC	Stagiaire 2024 diagnostic écologique plages de ponte	cbussac@icloud.com
Office National des Forêts (ONF) Guadeloupe	Élise GEORGES	Chargée d'animation des PNA pour la Guadeloupe et Saint-Martin	elise.georges@onf.fr 06 90 99 60 73
Office National des Forêts (ONF) Guadeloupe	Ram MOUNSAMY	Responsable Service Forêt et Territoire (SFT)	ram.mounsamy@onf.fr 06 90 32 71 22
Office National des Forêts (ONF) Martinique	Ludvina RÉNIA	Chargée d'animation des PNA pour la Martinique	ludvina.renia@onf.fr 06 96 26 74 51
Office National des Forêts (ONF) Martinique	Kevin URVOY	Chargé de mission faune	kevin.urvoy@onf.fr 06 96 22 74 92
Office National des Forêts (ONF) Martinique	Fabien WIRTH	Responsable Unité Territoriale (UT)	fabien.wirth@onf.fr 06 96 22 03 40
Parc National de Guadeloupe	Aurélie BRUTE	Chargée de mission espèces exotiques envahissantes	aurelie.brute@guadeloupe-parcnational.fr
Parc National de Guadeloupe	Maïtena JEAN	Responsable service Patrimoine naturel, paysager et culturel	maitena.jean@guadeloupe-parcnational.fr 06 90 33 19 00
Réserves Naturelles de Petite Terre et La Désirade (association Tite)	Sarah SELLIER	Chargée de mission vie associative à La Désirade	sarahsellier.tite@gmail.com 06 90 34 59 27
Tò-Ti-Jòn (association)	Sandrine CROS BRUNEAU	Patrouilleuse bénévole suivi traces	cros.bruneau@gmail.com
Tò-Ti-Jòn (association)	Claude FROIDEFOND	Responsable du secteur Tortues marines	totijon971@gmail.com 06 90 50 58 16
Tò-Ti-Jòn (association)	Jacky FROIDEFOND	Responsable du secteur oiseaux	totijon971@gmail.com
Tò-Ti-Jòn (association)	Anne GIRERD	Patrouilleuse bénévole suivi traces	girerd.anne@orange.fr 07 85 16 43 54
Tò-Ti-Jòn (association)	David VAUCLIN	Patrouilleur bénévole suivi traces	totijon971@gmail.com
Trans Océans Tortues Marines (association TOTM)	Alexis GUILLEUX	Animateur territorial Martinique du PNATMAF	alexis.guilleux@totm.ong 06 96 26 69 62
Trans Océans Tortues Marines (association TOTM)	Nicolas PARANTHOËN	Animateur territorial Guadeloupe du PNATMAF	nicolas.paranthoen@totm.ong 06 90 47 37 32
Ville de Saint-François	Jérôme LABRY	Coordinateur opération Grand Site Pointe des Châteaux	jlaby@ville-saintfrancois.fr